

utilisation à des fins publicitaires des murs latéraux droit et gauche de la Mairie de Mennecy.

- Cette location est consentie pour 50 francs par an et pour un an.

- Le conseil approuve les termes du contrat proposé et charge son maire de signer le bail présenté.

### Police d'assurance pour le Gymnase

#### Le conseil

- approuve le projet de police n° 103-811, présenté par la compagnie d'assurances.

La Union et le Phenix Espagnol, qui garantit contre Bâtiment les risques Incendie et explosions, le nouveau gymnase son mobilier, les effets des enfants et des moniteurs.

Il donne pouvoir au maire de signer les projets présentés

#### La séance est levée

  
Mr. Robert  
M. Bérot  
M. Gondy  
M. Changeret  
M. Léonard

#### Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 1969 à Vingt heures quarante cinq

Le huit novembre mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq le Conseil Municipal de la commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire, sous la Présidence de son maire.

Présents : M. M. Robert Maire, Violette Dhont, Gilles Cuman, Nice, Changeret, Legrand, Hot, Gondy, Léonard, Gebert

Pouvoirs : M. Judith à M. Robert  
M. Turoulet à M. Robert

Secrétaire : M. Changeret

Emprunt différé :

Le Conseil Municipal prend note de la lettre n° 12.971 du 27.10.69 de Monsieur le Préfet de l'Essonne exprimant son impuissance à rattraper l'emprunt de 350.000 francs à la Caisse de Crédit et Giro, qui vient d'être différé (alors que les travaux sont terminés) dans le cadre de l'encaissement du Crédit.

Projet Levitt

Le Maire rend compte de l'avancement des négociations concernant le projet de ZAC Levitt et C° - Il se fait donner les pouvoirs limités nécessaires concernant le projet D.D.E. exposé dans le bilan du 20.10.1969 - et adopté à l'unanimité

Jossermoz

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale. J. Bureau  
vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 15 dec 1969  
Pour le Prefet : signé [signature]

Remboursement des extincteurs.

Le Conseil Municipal accepte l'avoir de Jossermoz concernant les extincteurs du gymnase (23.9.69 dossier 6711-87, pour 1.508 F. 23).

Il autorise le Maire à passer commande à Chaud de 6 extincteurs à eau pulvérulée de 10 litres, de 1 extincteur à poudre sèche de 6 Kg, aux mêmes frais

E.D.F. et application du tarif universel.Le Conseil Municipal

donne son accord sur l'avoir E.D.F. pour application du nouveau tarif universel aux fournitures d'énergie électrique B.T. (note 69-263 A.D. ref. 2225-003 - Lettre du 11-9-69) - Bourg la Reine, pour un montant de 15.837 F. 25.

achat d'une machine à écrire

Le Conseil après avoir pris connaissance des propositions d'achats - et d'adressographes - et d'unité Pitney Bowes, pour la fourniture d'un matériel à imprimer

les adresses, et écouté le rapport de Monsieur Goudy qui a reçu les représentants intéressés, décide de passer commande à "Atobrex" pour un montant de 3.973 F 50 (montant nettement inférieur aux autres propositions)

### Surveillance sanitaire du Restaurant Municipal.

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Municipale  
Dir et approuvé  
Carcail-Essonne le  
7 Janvier 1970  
Pour le Prefet  
Lhuillier

Le Conseil, sur rapport du Maire, présente M.M. les Docteurs Martinez et Ducommun pour le poste de vétérinaire municipal, chargé de la surveillance du Restaurant Municipal scolaire.

Après avoir passé au vote, le Conseil désigne le docteur Ducommun, pour assurer cette tâche, au prix de 25 francs la visite hebdomadaire.

### Assurances Garantie 1<sup>e</sup> Bâtiment de la Jeannette

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Municipale - 1<sup>er</sup> Bureau  
Dir et approuvé  
Carcail-Essonne le 15 dec 69  
Pour le Prefet  
Lhuillier

Le Conseil approuve le projet de police en garantie incendie, concernant le premier bâtiment du groupe scolaire "La Jeannette" - (Police n° 180-172) Il est assuré pour la somme de 357 f 50 - déduction faite d'une restauration de 1.371 f 50, ce dont le conseil prend acte.

### Assurances Garantie 2<sup>e</sup> Bâtiment de la Jeannette.

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Municipale 1<sup>er</sup> Bureau  
Dir et approuvé  
Carcail-Essonne le 15 dec 69  
Pour le Prefet  
Lhuillier

Le Conseil approuve le projet de police en garantie incendie, concernant le 2<sup>e</sup> Bâtiment du groupe scolaire "La Jeannette" (Police n° 180-211) Il est assuré pour la somme de 501 f 80, compte tenu d'une restauration de 1.749 f 80, ce dont le conseil prend acte.

### Voie -

Le Conseil Municipal sur rapport de la commission de la voirie et du Maire, présentant le dossier dressé par l'Ingénieur Subdivisionnaire des Ponts et Chaussées pour la réfection de l'avenue de Villery, depuis la gare jusqu'au village de Villery, et parking depuis la rue Perrichon jusqu'à l'ancien Relais Fleuri, refuse momentanément l'exécution de ce programme.

qui a  
commandé

M. les  
vétérinaires  
l'assurant

e le  
he, au

traine  
rue

éditions  
le

otte.

te  
scolaire

compte  
de

ssus  
ssé  
chaussées  
epuis  
rkings  
Relais  
programme

attendu :

- 1°) - que la dépense pour l'avenue de Villeroi s'élève à 42.000 francs.
- 2°) - que la dépense du parking est évaluée à 25.000 francs sans compter le prix d'achat du terrain à Monsieur Darblay.
- 3°) - que la Commune a emprunté 150.000 francs qu'elle a une subvention de 50.000 francs pour Villeroi et 18.700 francs pour le parking
- 4°) - qu'il lui manque ainsi 60.250 francs + 220.000 francs + le terrain

- qu'il décide, compte tenu du resserrement actuel du crédit et à contre-coeur, de surseoir à cette opération

Le Conseil approuve le rapport de la Commission de la voirie du 6-11-1969 et celui du 8-10-69.

#### Agence Bassin Seine Normandie.

Le conseil approuve la rétention du maire en ce qui concerne l'utilité et le paiement des droits à l'agence du Bassin Seine Normandie (12.772 D.A.C.I de Monsieur le Préfet de l'Essonne le 13-8-1969).

#### Déclassement du Sentier Rural n° 3.

Le Conseil Municipal décide de déclasser le Sentier Rural n° 3 et prescrit l'enquête administrative prévue

#### Déclassement et attribution du Sentier Rural n° 29.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution à Monsieur Papillon du Sentier Rural n° 29 au prix de 50 francs le mètre carré

#### Inscription de l'avenue de Villeroi au F.S.I.R.

Le Conseil demande l'inscription de l'avenue de Villeroi, en complément d'aménagement, pour un

prise de 200.000 francs, au titre du programme de voirie communale 1970-1973, tranche du F.S.I.R - (lettre du 10.10.1969).

Le Conseil, vu les difficultés d'entretien de l'avenue de Villeroy, sa fréquentation nationale, demande à ce qu'elle soit classée dans la voirie départementale.

#### Équipement Scolaire

Le Maire fait le point de l'équipement scolaire en cours classe infantine, logement des instituteurs-talettes Ecole des Filles, dans le bâtiment de la rue des Ecoles.

Le Conseil approuve le Maire, et considérant que tout a été fait pour l'exécution dans les meilleures conditions de l'enseignement aux enfants de la maternelle

#### Achat d'un tatami

Le Conseil décide l'achat d'un tatami, pour le gymnase et dit que la dépense sera prise sur les fonds libres prévus à l'effet de l'équipement de ce gymnase.

#### Licenciements à la S.N.E.C.M.A.

Le Maire rend compte de son intervention sur le récent projet de licenciements à la S.N.E.C.M.A.

#### Réclamation Aiméon

Le Conseil prend connaissance de la réclamation de Monsieur Aiméon sur les travaux, rue de Chilly.

#### Construction Rigot-Stalars

Le Conseil prend connaissance du projet, Rigot-Stalars de construction, rue de l'Oricade et R.N. 191; d'immeubles pour 48 logements de 138 parties - parking - 75 voitures sur 3.887 m<sup>2</sup> 40 - devant projet approuvé par arrêté du Préfet de l'Essonne du 30-10-69 - dossier 91.931.074

Le conseil approuve les conditions posées par le Maire  
Château d'Eau.

Le Maire rend compte de l'état d'avancement des projets de travaux d'approvisionnement du Château d'Eau. Le conseil approuve, et décide dans le cas où un accord ne pourrait être trouvé (Obrycht - Guillemer, Zwahlen -), d'emprunter le chemin Rural n° 13. Étude demandée à la Société Lyonnaise des Eaux.

#### Frais de scolarité extérieure.

Le Conseil décide de régler au titre 1967-1968 et 1968-1969, 80 francs par élève, au titre de la fréquentation exceptionnelle par les élèves de Chennecy au C.E.S. de Ballancourt au titre de remplissage, Chennecy étant dans le secteur scolaire de Corbeil. Inscrit les crédits au budget supplémentaire de 1969.

#### 2) Poste de chauffeur Poids Lourds.

Le Conseil crée un deuxième emploi de chauffeur Poids Lourds.

#### Gare d'assainissement

Le Conseil exonère de cette tâche, les contribuables n'ayant pas de réseau d'assainissement dans leurs rues.

#### Vote pour le Conseil des Prud'hommes

Le conseil désigne ses assesseurs pour les élections au conseil des Prud'hommes.

#### Expulsions.

Il prend connaissance des expulsions et approuve la conduite du Maire.

de voirie  
lettre du

tvenue  
nde à ce  
entale

scolaire  
tituteurs -  
de la

que  
meilleures  
maternelle

ur le  
les  
ce

sur le  
M-A-

ion de

Stalags  
mmeubles  
voitures  
arriére

91.931.074

### Salon des artistes.

Il fixe les cérémonies du 11 Novembre, et le Salon des artistes de notre Région

### Police de la Route.

Le Conseil, sur la demande de M.M. Goudy et Louet, demande l'interdiction du dépassement sur la R.N. 191-

### Trottiers et chaussées.

Le Conseil, demande au Maire l'étude de réfection de voirie "trottiers et chaussées", rue du Pont-Masse, rue de la Brousse-Bassée - Place du Presbytère -

#### Stationnement

G R P

S B A P D  
R O W

Le Conseil, demande que le "bâtiement des voitures du marché soit fait rue de la Sablière

Le Conseil attire l'attention du Maire sur la liberté de stationnement prise par les chauffeurs durant la Braderie. Il demande que l'anarchie du stationnement soit réprimée avec rigueur.

Le Conseil Municipal, déplore l'étude présentée par Monsieur Rameau sur l'aménagement, rue des Ecoles, à l'Ecole de Madame Baukobza, d'un sanitaire, de douches, W.C dans 3 logements d'instituteurs et de classes enfantines.

Monsieur Rameau n'a rien prévu et la Commission a dû, suppléer à sa carence et à celle de son maître

Le Conseil, demande au Maire de surveiller étroitement le règlement des travaux.

### Demande de subvention pour équipement cantine scolaire

Le Conseil Municipal,  
Vu les frais élevés nécessités par l'équipement de la cantine scolaire, dans le nouveau groupe "La Jannotti"

demande à bénéficier à ce titre, de la subvention

départementale

Déclassement du sentier rural n° 3 dit "de la Ferte et laus."

- Le Conseil Municipal,

Vu la demande de la Société "Levitt-France" 42, Avenue Montaigne, Paris, tendant à obtenir le déclassement et l'attribution à son profit du sentier Rural n° 3 de la Ferte - et laus à Corbeil

- Considérant que cette demande est recevable par le fait que le sentier dont le déclassement est demandé, se trouve sur les terres qui appartiennent à la Société Levitt-France

- décide

de se prononcer le déclassement de principe du sentier rural n° 3.

Demande de classement dans la voie départementale de l'avenue de Villroy-

Le Conseil Municipal,

Considérant que le trafic de l'avenue de Villroy a une utilité générale puisqu'il permet aux véhicules de relier la R.N. 191 à la D. 153 ou à la D. 137, sans passer par l'agglomération

- Demande que cette voie soit incluse dans la voirie départementale

La séance est levée à 16h 30.

Handwritten signatures of several officials, likely members of the municipal council, are placed over the bottom left corner of the page. The signatures include "J. B. L. B.", "P. B.", "P. B.", "P. B.", and "P. B.". There is also a signature that appears to be "T. D." or "T. D." followed by a date "1911".